



# Le Fil d'Aunay

## EDITO

Chères Aunaises, Chers Aunais,  
Alors que la vie redevient quasi normale, l'activité du virus ayant diminué, les restrictions sanitaires à la vie collective seraient définitivement derrière nous... Je l'espère véritablement afin que nous retrouvions le plaisir du partage, et le bonheur d'être ensemble.

Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, le changement climatique rendent la transition énergétique incontournable dans notre vie quotidienne. Il nous faut prendre conscience collectivement que nous devons participer à la protection de notre environnement. Les générations futures nous en seront reconnaissantes. C'est pourquoi nous avons décidé de réduire la durée de l'éclairage public, en l'éteignant à 21h30.

Nous avons vu la fin des travaux de fleurissement. Je profite de cette page pour remercier Chantal et Sylvie qui participent sans relâche à l'embellissement de notre territoire, qu'elles soient félicitées pour leur engagement et leurs actions.

La plateforme de tri et de collecte des ordures ménagères est en service depuis lundi 21 novembre 2022.

L'Antenne Hertzienne est en fonction, c'est à vos fournisseurs de réseau de diffuser afin d'assumer vos abonnements.

La fibre optique commence son déploiement en janvier 2023, et à ce sujet je rappelle aux personnes concernées l'obligation de procéder à la taille des haies.

Le chemin pédestre partagé avec la commune de Marchemaisons a été revu et corrigé, renommé avec le concours de la commission Sports Loisirs de la Communauté de Communes VHS.

Votre Conseil Municipal travaille sans relâche au sein de la commune comme de l'intercommunalité pour construire un cadre de vie qui réponde à vos besoins.

Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de vos impôts.

Nous constatons l'arrivée de jeunes couples au sein de notre village, je les invite plus que jamais à franchir le pas et devenir les artisans de la vitalité communale. Jeunes et Aînés, nous sommes tous acteurs du « bien-vivre ensemble » et de la solidarité, indispensables à la vie du village.

Vous avez des propositions pour améliorer nos pratiques ? N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus en mairie, les échanges constructifs sont toujours bien accueillis.

Nous vous rappelons les différents outils de communication à votre disposition : Intramuros, le site Web et encore le fil d'Aunay.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année,

Votre Maire

Victor Marques

## AGENDA



*Les dates indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées.*

**Mercredi 7 Décembre 2022**  
Salle intercommunale du Mêlé  
à 18 H 30

LA NATURE SUR VOTRE  
TERRITOIRE (voir Page 8)



**Samedi 17 Décembre 2022**  
Rendez-vous à la Mairie à 15 h  
GOUTER DE NOEL DES  
ENFANTS ET DES AINES  
Distribution du courrier du Père  
Noël aux enfants.  
Remise d'un ballotin de chocolats  
aux Aînés présents.



**Samedi 14 Janvier 2023**  
Rendez-vous à la Mairie à 15 h  
VŒUX DU MAIRE  
et du Conseil Municipal.  
Partage de la traditionnelle galette  
des Rois.

## SOMMAIRE



Le Conseil Municipal.....	<b>P 2</b>
Un peu d'histoire.....	<b>P 3</b>
Patrimoine.....	<b>P 4</b>
Vie de la commune.....	<b>P 5</b>
Actualités.....	<b>P 6</b>
Biodiversité.....	<b>P 8</b>
Informations pratiques.....	<b>P10</b>
Memo.....	<b>P11</b>
Services de la Mairie.....	<b>P12</b>

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site [www.mairie.aunay-les-bois.fr](http://www.mairie.aunay-les-bois.fr)

## Conseil du 23 juin 2022

---

### Subventions accordée :

30.00 € pour la crèche des lutins mélois.  
50.00 € pour l'APE Maurice Gérard.  
30.00€ Pour l'APPEL St Joseph  
150.00 € pour l'association Franco Tchèque pour les ukrainiens.

### Travaux Ecoulement des eaux pluviales – Logements communaux

Acceptation du devis de ETC Henry pour un montant de 1 656.78 € pour le captage des eaux pluviales pour éviter les infiltrations dans les logements.

### Logiciel de gestion du cimetière

Acceptation du devis de Modularis pour un montant de 840 € HT.

### Présentation du RPQS SPANC.

### Modification du devis du réseau électrique sur la plateforme de tri des déchets ménagers :

Le reste à charge de la collectivité sera de 6 437.89 € HT

### Mise en Place de la nomenclature M57-Fongibilité des crédits

Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre, dans une même section, dans la limite de 7.5%

### Questions diverses :

Le fleurissement est terminé.  
Achat d'un panneau de basket et d'un banc

## Conseil du 29 septembre 2022

---

### Taxe aménagement 2023 et clé répartition entre la CDC VHS et la commune

Actuellement la taxe d'aménagement est de 3 % perçue par la collectivité.  
La CDC VHS souhaite une répartition de cette taxe avec la commune pour permettre le financement de voirie et équipements publics.  
Le conseil valide le taux de la taxe d'aménagement à 3% répartie entre la commune (2.1 %) et la CDC de la VHS (0.90 %).

### Acceptation de la RODP Gaz pour un montant de 132.52 €.

### Indemnité gardiennage église 2022

pour un montant de 120.97 € pour l'Abbé Gabriel VILLEMMAIN (nouveau curé de la Paroisse Saint Gilles).

### Questions diverses

Monsieur le Maire propose le broyage de la parcelle de la plateforme de tri des déchets.

Achat de panneaux de signalisation pour la vidéo-protection.

Arrivée de la fibre prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Pour Noël : un ballotin de chocolats sera offert aux Aînés et une carte cadeau sera remise à chaque enfant de moins de 12 ans.

Report de la date d'animation du Parc prévue le 29 octobre 2022 au 15 avril 2023.

## UN PEU D'HISTOIRE

Il était une fois à Aunay-les-Bois.... la fête des cloches !

Une des conseillères a retrouvé, dans ses archives familiales, des cartes postales anciennes qui font revivre un évènement important pour l'église de notre village : l'arrivée de deux nouvelles cloches et leur bénédiction.



Cette célébration a donné lieu à une fête extraordinaire, si l'on en juge par le décor fleuri et la procession organisée pour se rendre du château à l'église.



Nous avons voulu en savoir plus et avons pris contact avec Monsieur Boisanfray dont la famille a vécu très longtemps à Aunay-les-Bois. Il nous livre un article paru à ce sujet que nous souhaitons partager avec vous, mais, nous ne savons pas dans quelle gazette ce récit a été publié.

*« Bénédiction de cloches à Aunay-les-Bois.  
La propriété seigneuriale d'Aunay, en cette saison surtout, fournit au petit bourg un assez beau décor pour qu'en un jour de fête, comme le dimanche 23 mai 1937, ne s'y ajoutent que deux arcs de triomphe, fleuris avec goût.*



*A une heure de l'après-midi, en avant du château, tout près du perron aux pilastres Henri II, s'allonge une tente où M. le Comte et Mme la Comtesse de Romanet accueillent, autour de Monseigneur l'Evêque assisté de Mgr Leconte, M. le chanoine de Brimont, M. le doyen du Mesle, les parrains et marraines des cloches, avec les membres des conseils municipal et curial, les prêtres du canton et tous les fermiers du domaine. Au dessert, M. le Comte, maire d'Aunay, exprime, avec sa naturelle courtoisie, ses sentiments de religieuse déférence à Monseigneur, qui, avec autant d'amabilité, lui en dit sa vive gratitude et s'associe aux remerciements adressés à chacun. .../...*

*A l'église, trop petite pour contenir la foule venue de tous les alentours, les deux cloches, parées de fines dentelles, sont suspendues dans l'avant-chœur. Fondues par la Maison Peeters, de Villedieu-les-Poêles, et accordées pour donner le sol et le la, elles pèsent respectivement 518 et 370 Kilogs. Elles ont pour parrains et marraines, la première M. Amelin et Mme la Comtesse de Romanet, la seconde M. Charles Collet et Mme Marguerite Boisanfray, et se nomment Odette-Nathalie-Eugénie ; et Marguerite-Charlotte. Une large contribution des châtelains, des dons généreux d'Aunay et d'ailleurs les ont fournies.*

*Après la réception liturgique, une courte présentation de la paroisse par M. le Curé*

*d'Essay, qui la dessert, la réponse et les conseils de son Excellence, a lieu le chant des Vêpres, que suit, attendue comme toujours une allocution de l'abbé Maunoury sur les leçons des cloches.*

*Monseigneur procède alors à leur bénédiction, ablutions et onctions, faisant tant ressembler à une cérémonie de baptême, et le salut du Saint Sacrement clôt cette belle journée.»*

Merci à Sylvie Gandin de nous faire partager « les riches heures » d'Aunay et à Monsieur Boisanfray de nous avoir livré ce précieux témoignage de la vie de notre village autrefois.

## PATRIMOINE

### Le Patrimoine, un bien commun

Témoin du passé et du présent, le patrimoine est le reflet de l'identité de nos territoires.

En contribuant à l'attractivité des territoires ruraux, il participe à l'équilibre ville-campagne et à la qualité de vie des habitants. Il représente en France, plus de 500 000 emplois non délocalisables.

#### Le patrimoine : un modèle de développement durable.

Le patrimoine intègre le pilier environnemental du développement durable : les logiques constructives et les matériaux issus du sol qu'elles mettent en œuvre sont économes, naturellement recyclables avec un bilan carbone négligeable.

L'amour du patrimoine est un engagement dans la durée. Les maisons et les jardins appellent des soins continus ; la défense des paysages respecte l'équilibre de la planète tandis que la conservation et la protection du bâti ancien préservent ses ressources.

Préserver, restaurer, réutiliser, consommer avec justesse sont les maîtres-mots du modèle patrimonial.

#### Le patrimoine : un lien entre les peuples et les générations.

Le patrimoine, paysager ou bâti, est un bien commun. Il rassemble et il rassure : il donne aux lieux un esprit, aux peuples un enracinement, aux jeunes une éducation artistique et culturelle et aux plus passionnés une vocation.

Pour tous, il crée une responsabilité : transmettre aux générations futures l'héritage reçu des générations passées, et y apporter sa propre pierre.

#### Le patrimoine : un actif vivant et une source d'épanouissement.

Tout patrimoine a été façonné par l'homme. Derrière chaque pierre se trouve une main. Préserver ou conserver ont un sens : offrir le spectacle de la beauté, inspirer les créations, forger des vocations, transmettre des savoir-faire.

Les monuments historiques, les paysages et le patrimoine bâti ancien contribuent à l'activité et à l'attractivité des territoires. Ils constituent un élément indispensable à la vie collective et à l'épanouissement de chacun.

*Jean-Luc Tissier*

*Délégué Départemental VMF Orne*

*Source : VMF Patrimoine*

# VIE DE LA COMMUNE

## Evénements

### Commémoration du 11 novembre



Cette année, la section d'Essay de l'Union Nationale des Anciens Combattants s'est rendue à Aunay-les-Bois pour la cérémonie d'hommage aux soldats d'Aunay-les-Bois et aux victimes de toutes les guerres.

Un dépôt de gerbe a eu lieu au Monument aux Morts en présence du Maire, des membres du Conseil Municipal et de nombreux habitants de la commune pour partager un moment de recueillement.

### Noël arrive !

Cette année encore, deux grands sapins décorés illumineront le bourg d'Aunay-les-Bois à l'occasion de ce Noël 2022.

Profitons de cette fête à la fois religieuse et traditionnelle, pour partager la paix, la joie et l'espoir du message de Noël sur l'ensemble du territoire de la commune. Redoublons d'imagination pour décorer nos maisons, rendons les belles et joyeuses, illuminées et rayonnantes !

Soyons d'autant plus imaginatifs que la décoration de nos maisons aidera grandement le Père Noël à trouver notre village !

Sacré Père Noël qui, comme vous le savez déjà, dispose de son propre service postal, et va, comme l'an passé, déposer au pied du sapin à côté de la Mairie, une boîte aux lettres rouge, reconnaissable, afin de recevoir le courrier des enfants de la commune.



Le Père Noël répondra lui-même à tous ceux qui lui auront écrit et, comme à son habitude, il nous a assuré que tous les enfants sages de la commune recevront un cadeau !!! Alors, les enfants, à vos crayons !

Joyeux Noël et bonne année, laissons agir la magie de Noël !

*Rédactrice : Virginie Telle*

*NB : Dans le cadre des économies d'énergie, la période des illuminations sera réduite à 3 semaines, du 15 décembre au 8 janvier 2022, jusqu'à 21h30.*

## Carnet

Nouveaux habitants

Monsieur Kevin NORMAND et  
Madame Corinne ALEXANDRE

Monsieur Dimitri COLLIN

Monsieur Arnaud RAGOT

Mariage

Monsieur Franck GRAS et  
Madame Estelle NOUET

Décès

Madame Madeleine MOUFFLE

## ACTUALITES

### Nouvelle réglementation

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction (épisode de pollution de l'air, et du 15 mars au 15 octobre selon l'arrêté préfectoral NOR2340-20-00001 du 27 août 2020 relatif à la protection contre les incendies de forêt).

Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Le respect de ces dispositions est l'affaire de tous : particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs. Il est possible d'alerter les services de la mairie en cas de non-respect.

Des solutions alternatives existent : la valorisation sur place comme le paillage, le compostage et le broyage ou par la gestion collective de ces déchets.

*L'arrêté est disponible sur le site de la mairie : [www.aunay-les-bois.fr/environnement](http://www.aunay-les-bois.fr/environnement)*

### Patrimoine communal

Mise en service de la plateforme de tri et de collecte des ordures ménagères



La plateforme de tri et collecte des ordures ménagères est opérationnelle depuis le 21 novembre.

Réalisée suite à l'application de nouvelles normes de sécurité pour les usagers, comme pour les prestataires, elle a été conçue pour être pérenne en termes d'utilisation et d'hygiène. L'installation permet notamment au prestataire de nettoyer le lieu après enlèvement, si nécessaire.

Un système de surveillance vidéo permet d'inciter au respect du lieu, et de le sécuriser.

Sur le plan esthétique et environnemental, la plantation d'une haie bocagère est prévue lors de ces prochaines semaines.

## Réseau communication : antenne relais et fibre

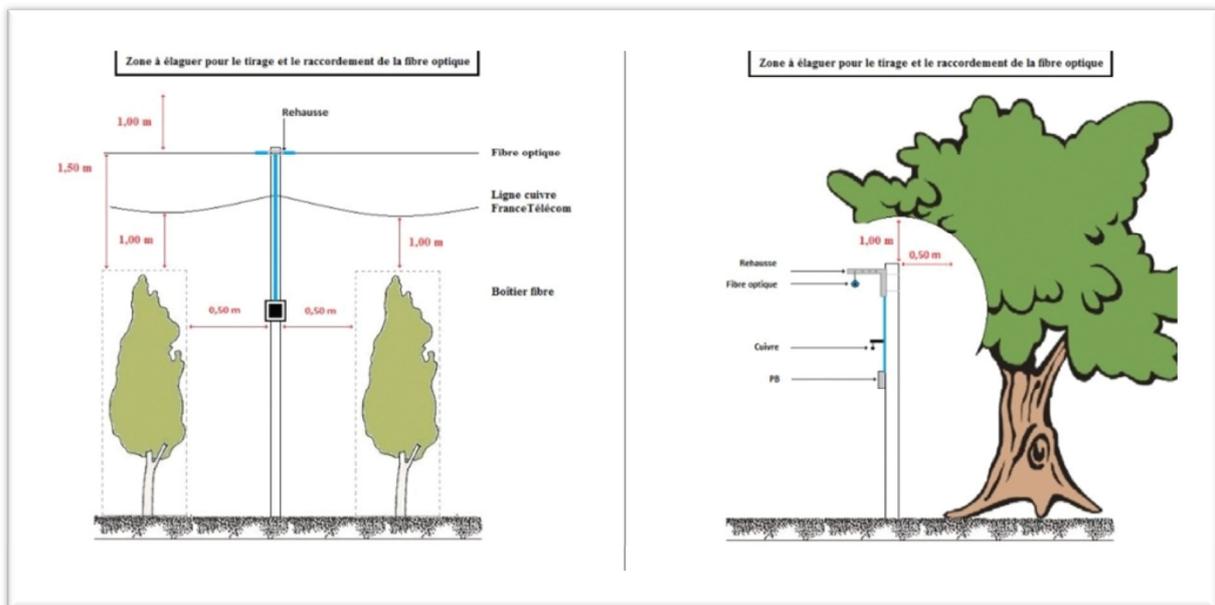
L'antenne relais située route du Mêle a été terminée fin juillet, et mise à la disposition des différents prestataires pour l'installation des émetteurs.

Si des problèmes de réseau subsistent, vous devez vous adresser directement à vos fournisseurs d'accès.

Concernant l'arrivée de la fibre sur notre commune, et pour rappel : les poteaux et lignes

téléphoniques doivent être libérés de toute végétation dans les plus brefs délais à présent.

Un courrier de relance a été adressé aux riverains dont les sites ont été identifiés comme problématiques. Il est urgent de procéder à cet élagage qui s'il n'est pas effectué va priver toute la commune du passage de la fibre, tant attendue (voir ci-dessous, le plan d'élagage). Nous comptons sur le civisme de chacun.



## Mobilier urbain

Afin de permettre aux jeunes de notre commune de se retrouver autour d'une activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité, un nouveau panneau de basket a été installé à l'aire de jeux.



Par ailleurs, le banc situé au carrefour de la route du Mêle et de la rue de la Drouinerie qui était en mauvais état, a été remplacé.



La mairie poursuit son travail de maintenance et de remplacement des équipements communaux afin d'assurer le confort et la sécurité de tous.

# BIODIVERSITE DANS NOS JARDINS

Découvrir la biodiversité communale

Atelier : La nature sur votre territoire



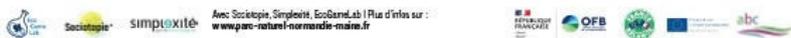
**ATELIERS PARTICIPATIFS**

## La nature sur votre territoire

Partagez votre point de vue

**Mercredi 7 décembre 18h30**  
Salle intercommunale du Méle-sur-Sarthe  
Gratuit Réservations au 02 33 81 13 33  
Collation offerte sur place

Géoparc Normandie-Maine  
Parc naturel régional Normandie-Maine  
Une autre vie s'ouvre à vous



Depuis plus d'un an le Parc Normandie-Maine mène des actions destinées à mieux connaître et valoriser le patrimoine naturel de la commune, par la mise en place d'inventaires et d'animations.

Un atelier participatif autour de la nature sur le territoire de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) de la Vallée de la Haute Sarthe aura lieu le mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 à la salle intercommunale du Méle sur Sarthe.

Le but de cette soirée est de recueillir la perception des habitants et des acteurs du territoire, de donner votre point de vue sur la nature et les enjeux associés.

Deux ateliers permettront d'échanger sur la biodiversité du territoire et sa mise en valeur.

Les premiers résultats des inventaires et des travaux naturalistes menés cette année seront présentés. L'objectif est de remettre à chaque commune, à l'issue de l'ABC en 2023, un dossier synthétisant les connaissances, les analyses et les cartographies des enjeux biodiversité.

Une collation sera offerte sur place, pensez à vous inscrire au 02 33 81 13 33 ou par mail à [chloe.bizien@parc-normandie-maine.fr](mailto:chloe.bizien@parc-normandie-maine.fr)



Crédit photos : Frédéric Levasseur

## La haie, rempart contre le réchauffement climatique

Les haies ont une fonction de régulation du climat. Elles protègent les cultures du vent et contribuent au confort des animaux élevés en plein air, leur offrant des abris contre les intempéries ou le soleil et parfois du fourrage en période de sécheresse.

Les bandes herbeuses maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture.

Les arbres et arbustes, ressources naturelles renouvelables, permettent la production locale de bois de chauffage et de bois d'œuvre, une matière première biodégradable.

Avec l'augmentation des gaz à effet de serre, les haies et bosquets qui maillent les territoires participent au stockage du carbone.

Dans les fonds de vallées bocagères, elles représentent des zones tampons pour réguler les crues, tandis que les ripisylves, bandes ligneuses situées au bord des cours d'eau, contribuent à filtrer l'eau et maintenir les berges.

Ces avantages reconnus ont participé à la mise en place d'actions pour planter ou apprendre à restaurer des haies sur tout le territoire.

Les bocages sont des paysages vivants, dont la préservation dépend principalement du maintien d'éleveurs en nombre suffisant. Et de maintenir la polyculture associée.

### Qui vit dans les haies ?

Les réseaux de haies forment une forêt linéaire intégrée à des espaces agricoles productifs, où la faune sauvage trouve des abris et des refuges saisonniers, des lieux de nidification et des ressources alimentaires.



Tourterelle des bois (Streptopelia turtur).  
Crédit photo : Franck Fetzner / OFB

Les bocages de l'Ouest de la France accueillent des espèces de petit gibier comme le lapin de garenne ou la bécasse, la tourterelle des bois, la grive musicienne ou le merle noir.



Merle noir (Turdus merula).  
Crédit photo : Benjamin Guichard / OFB

### La taille des haies déconseillée à partir du 15 mars

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

### Le rôle de l'OFB

Au sein de l'OFB, le pôle bocage et faune sauvage travaille en réseau à l'étude et à la reconquête des paysages bocagers et de leurs haies au niveau national, en lien avec une diversité de partenaires.

A travers ses différents dispositifs financiers, l'OFB soutient des programmes intégrant la haie et le bocage.

Parallèlement les services de police peuvent être mobilisés en cas d'arrachages de haies.

Source : Office Français de la Biodiversité



# INFOS PRATIQUES

## Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

### Déposer un permis de construire:

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m<sup>2</sup>, le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension de plus de 150 m<sup>2</sup> ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

### Déposer un permis d'aménager:

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

### Déclaration préalable:

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>.

### Déposer un permis de démolir:

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

### Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

*Pour plus de détails :*

*[www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme](http://www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme)*

## Les nids de frelons asiatiques refont leur apparition sur le territoire.

Lorsque vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même.

Faites votre déclaration sur la plateforme départementale : [www.frelonasiatique61.fr](http://www.frelonasiatique61.fr) ou contacter le 02 33 80 38 22 pour le faire détruire et recevoir une prise en charge.

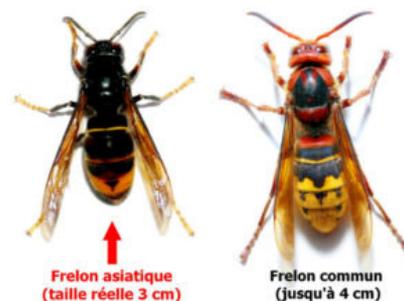
Cette démarche garantit l'intervention d'une entreprise ayant signée la charte des bonnes pratiques de destruction et utilisant des produits et méthodes d'élimination respectueuses de l'environnement. En passant par cette plateforme, le Département de l'Orne participe à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques. Et la commune prend à sa charge 30 % du coût total plafonné à 30 €.

### Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Il est nécessaire de savoir le reconnaître pour ne pas le confondre avec d'autres espèces.

Le frelon asiatique est facilement identifiable : plus foncé, il présente des marques orange sur la face et les derniers segments de l'abdomen. Sa tête est noire, sa face jaune orangé et ses

pattes jaunes à l'extrémité. Mesurant environ 2 à 3 cm, il est plus petit que le frelon européen, à la robe jaune rayée de noir.



Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que d'autres Hyménoptères mais, comme de nombreux insectes, si son nid est dérangé il y a risque de piqûres. Toutefois, le risque de se faire piquer est potentiellement plus élevé que d'autres hyménoptères car les nids de frelons asiatiques se situent le plus souvent près des zones habitées (arbres et haies du jardin, cabanons, remises...).

## Aunay-les-Bois est sur Intra Muros

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra Muros, application mobile d'information pour **informer**, **alerter** et **faire participer** les administrés à la vie locale. On peut ainsi accéder aux actualités de la commune, aux événements du bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques, signaler un

problème, connaître les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces, ....

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

## Une question logement ? Pensez à l'ADIL !

Les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement délivrent gratuitement et en toute neutralité des informations juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

L'ADIL peut être consultée notamment sur les sujets suivants : rapports locatifs, accession-construction, fiscalité, amélioration de l'habitat, relations de voisinage, copropriété...

L'ADIL est ouverte à tous publics : particuliers, collectivités, professionnels...



88 rue Saint Blaise-Alençon  
Tél : 02 33 32 94 76  
Email : [adil61@wanadoo.fr](mailto:adil61@wanadoo.fr)  
[www.adil61.org](http://www.adil61.org)

## MEMO

### Déchetterie

---

La carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2021-2022 est disponible dans votre mairie. Toute personne ayant

acquitté sa taxe d'ordures ménagères 2021/2022 peut venir la retirer, selon les horaires d'ouverture habituels (*voir page 12*).

### Nuisances sonores – Rappel

---

Les arrêtés préfectoraux régissent les horaires auxquels les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent avoir lieu. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

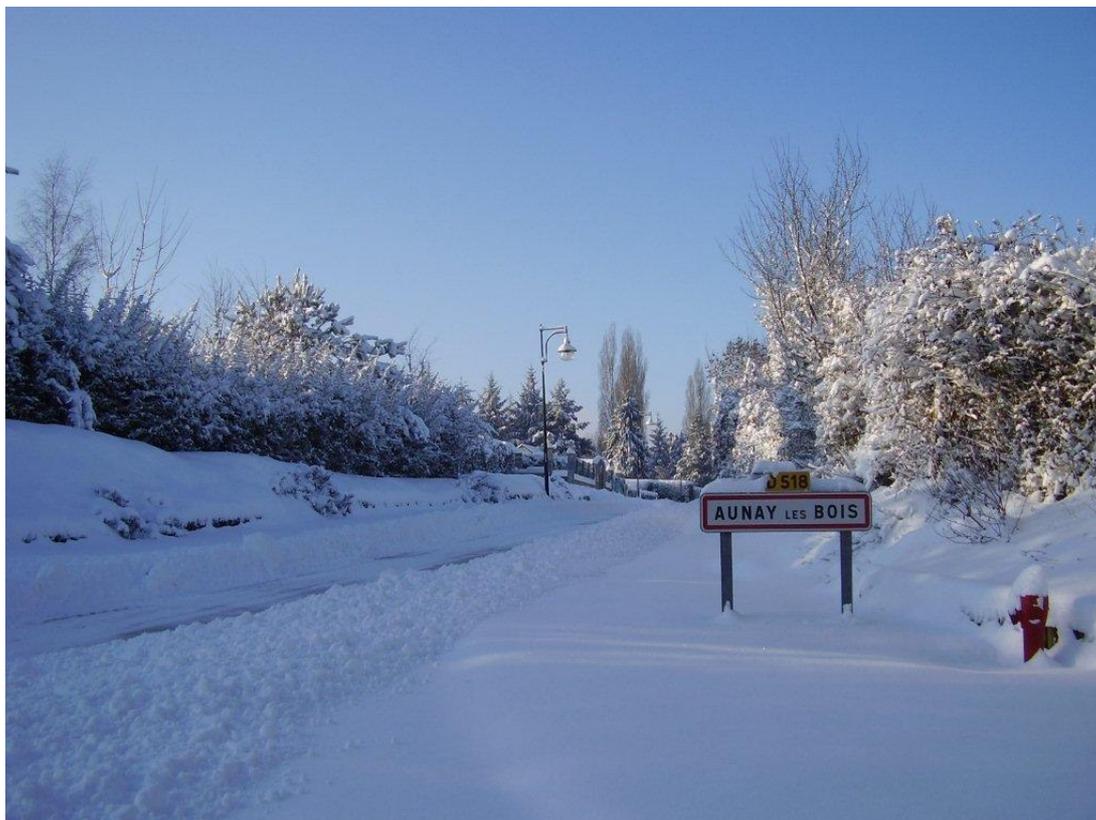
### Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

---

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 –  
email : [cathmarques@orange.fr](mailto:cathmarques@orange.fr)





---

Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

## *Les services de la Mairie*

Mairie d'Aunay-les-Bois – Le Bourg – 61500 AUNAY LES BOIS

Tél : 02 33 27 48 69 – email : [mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr) – [www.aunay-les-bois.fr](http://www.aunay-les-bois.fr)

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels  
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

### PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

### EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44